



# Liste des délibérations

Numéro délibération	Examiné le ...	Objet	Adopté à ...
RS/SC/22.H.A.1	19 déc. 2022	Décisions Modificatives n°2 - Budget Principal	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/22.H.A.2	19 déc. 2022	Décisions Modificatives n°2 - Budget Espaces Locations	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/22.H.A.3	19 déc. 2022	Mandat spécial - mission des élus	24 voix Pour 1 voix Contre 2 élus ne participent pas
RS/SC/22.H.A.4	19 déc. 2022	Subvention exceptionnelle Association Brier'Energie	23 voix Pour 2 voix Contre 2 élus ne participent pas
RS/SC/22.H.A.5	19 déc. 2022	Tarifs communaux 2023	24 voix Pour 2 Abstentions 1 voix Contre
RS/SC/22.H.A.13	19 déc. 2022	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 - DETR	Unanimité
RS/SC/22.H.B.6	19 déc. 2022	Versement de l'attribution de compensation	Unanimité
RS/SC/22.H.C.7	19 déc. 2022	Attribution Marchés Publics - Aménagement RD50	Unanimité
RS/SC/22.H.C.8	19 déc. 2022	Avenant Marché Public maîtrise d'œuvre - MCA Maël Clavier Architecture - Maison de Santé	Unanimité
RS/SC/22.H.C.9	19 déc. 2022	Avenant Marchés Publics - Réfection voirie - Rue Kergomard	Unanimité
RS/SC/22.H.C.10	19 déc. 2022	Avenant Marchés Publics - Offices de restauration	Unanimité
RS/SC/22.H.D.11	19 déc. 2022	Convention de mise en place d'un correspondant Justice / Ville	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/22.H.E.12	19 déc. 2022	Approbation du règlement du marché de plein air	24 voix Pour 3 Abstentions



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221219-22RSHC7-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.H.C.7.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur DHONDT David

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel  
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Madame AOUSTIN Stéphanie  
Madame FADET Nathalie donnant pouvoir à Monsieur CERCLÉ Gilles  
Madame SABRASES Marie donnant pouvoir à Monsieur GONIDEC Denis

### RETARD AVEC POUVOIR :

### RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim  
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : [commune@saint-joachim.fr](mailto:commune@saint-joachim.fr) - [www.saint-joachim.com](http://www.saint-joachim.com)



## 7. Attribution Marchés Publics - Aménagement RD50

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que dans le cadre de son projet d'aménagement cyclables du RD50, la Commune a confié au Cabinet SODEREF la conception de cet aménagement, l'analyse des offres et le suivi des travaux pour la réalisation des différents lots de cette réalisation. Le présent appel d'offres concerne les phases 3.4, 3.5, 3.6 et 3.7 initialement défini dans le projet présenté au Département et à la CARENE. Ces travaux avaient alors été estimés en 2019 à 372000.00 € HT.

Phase 3.4 : Piste cyclable sur contre allée

Phase 3.5 : section entre la ZA Aignac et le carrefour Rue du Stade

Phase 3.6 : section entre le carrefour Rue du Stade et la plateau Bonne Fontaine

Phase 3.7 : section entre le plateau Bonne Fontaine et le rond-point du Pintré

Les phases 3.6 et 3.7 ont été publiées en tant que tranche ferme de cet appel d'offres. Afin de compléter celui-ci trois Prestations Supplémentaires Eventuelles ont été demandées en chiffrage :

PSE 1 correspond aux phases 3.4 et 3.5

PSE 2 correspond à la mise en place d'enrobés goasq hydrodécapés sur pistes cyclables

PSE 3 correspond à la réalisation d'une bande cyclable en rive reliant le carrefour de la Ville à l'entrée de la ZA Aignac côté centre de secours

La procédure de consultation des entreprises pour réaliser les travaux de construction a été lancée. Ce marché comprend 2 lots :

Lot 1 : Voirie et Bordures

Lot 2 : Signalisation Verticale et Horizontale

La procédure n'a pas fait l'objet d'une négociation tarifaire auprès des entreprises puisque d'une part les offres étaient cohérentes les unes par rapport aux autres et d'autre part le contexte économique ne permet pas d'être sûr d'avoir des offres à la baisse.

Aussi, après analyse et remise du rapport par la Maîtrise d'œuvre et en accord avec celle-ci, Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer ces marchés aux entreprises les mieux-disantes pour ces lots et d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues. Il est également proposé de retenir les prestations supplémentaires éventuelles 1 et 3. De plus, plusieurs entreprises ont proposé une variante afin de remplacer le béton blanc initialement prévu au marché sur les bandes cyclables par un béton gris clair qui est également proposée de retenir.



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221219-22RSHC7-DE

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'attribuer le marché de travaux comprenant deux lots comme suit :

- **Lot 1 : VIAUD MOTER**  
29 RUE DE LA PIERRE 44350 GUERANDE  
SIRET 412 397 234 00243 : 341 605.30 € HT Montant Total
- **Lot 2 : GROUPE HELIOS ATLANTIQUE**  
17 RUE DU TISSERAND 44800 SAINT-HERBLAIN  
SIRET 421 896 200 00373 : 24 140.45 € HT Montant Total

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

**ADOPTÉ** : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire 

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221219-22RSHC8-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N/Réf : RS/SC/22.H.C.8.**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur **SALAÛN** Raphaël, Madame **MAHÉ** Anne-Marie, Monsieur **COCHY** Jacques, Madame **KERNEUR** Cynthia, Monsieur **AMISSE** Michel, Madame **BERTHO** Nicole, Monsieur **GONIDEC** Denis, Madame **CADORET** Ghislaine, Monsieur **KERNEUR** André, Monsieur **VEILLAUD** Roger, Monsieur **ORAIN** Claude, Monsieur **CERCLÉ** Gilles, Madame **FISCHER** Dominique, Monsieur **HALGAND** Philippe, Madame **KERNEUR** Lydie, Madame **GLOTAÏN DELAUNE** Stéphanie, Madame **AOUSTIN** Stéphanie, Madame **PIONNEAU** Natacha, Monsieur **MARTIN** Steven, Monsieur **VINCE** Philippe, Madame **TIGER VAILLANT** Anne, Monsieur **AOUSTIN** Alain, Monsieur **DHONDT** David

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur **SALLÉ** Philippe donnant pouvoir à Monsieur **AMISSE** Michel  
Madame **HALGAND** Marie-Anne donnant pouvoir à Madame **AOUSTIN** Stéphanie  
Madame **FADET** Nathalie donnant pouvoir à Monsieur **CERCLÉ** Gilles  
Madame **SABRASES** Marie donnant pouvoir à Monsieur **GONIDEC** Denis

### RETARD AVEC POUVOIR :

### RETARD SANS POUVOIR :

**Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël**

*Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim*  
*Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax: 02 40 88 40 33 - E-mail: commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com*



## 8. Avenant Marché Public maîtrise d'œuvre - MCA Maël Clavier Architecture Maison de Santé

Le Rapporteur indique au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé et de l'avenant n°1 en date du 15 juin 2020 dument accepté par le Conseil, la maîtrise d'œuvre dans la communication des éléments financiers de revalorisation de sa prestation, avait oublié d'ajouter la phase APS.

Ainsi, l'objet du présent avenant est d'incorporer au marché la phase APS d'un montant de 4 000.00 € HT qui avait été réglée initialement.

La nouvelle répartition entre les membres du groupement serait la suivante (montant HT) :

	TOTAL	MCA	NOVAM
APS	4 000.00 €	2 500.00 €	1 500.00 €
APD	8 575.02 €	3 253.23 €	5 321.79 €
PRO	11 656.75 €	4 113.37 €	7 543.38 €
ACT	3 403.62 €	791.54 €	2 612.08 €
EXE	9 960.22 €	1 055.39 €	8 904.83 €
DET	19 280.61 €	17 783.28 €	1 497.33 €
AOR	2 605.49 €	2 077.79 €	527.69 €
SSI	527.69 €	0.00 €	527.69 €
	<b>60 009.40 €</b>	<b>31 574.60 €</b>	<b>28 434.79 €</b>

Le montant du marché initial était de 46 456 € HT.

Le montant du marché avec l'avenant n°1 était de 56 009.40 € HT.

Le montant du marché avec l'avenant n°2 est établi à 60 009.40 € HT

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'avenant indiqué ci-dessus relatif au marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé,

**AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221219-22RSHC8-DE

ADOPTÉ : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis


Secrétaire



Monsieur le Maire



Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221219-22RSHC9-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N/Réf : RS/SC/22.H.C.9.**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÜN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### **PRÉSENTS :**

Monsieur SALAÜN Raphaël, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur DHONDT David

### **EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel  
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Madame AOUSTIN Stéphanie  
Madame FADET Nathalie donnant pouvoir à Monsieur CERCLÉ Gilles  
Madame SABRASES Marie donnant pouvoir à Monsieur GONIDEC Denis

### **RETARD AVEC POUVOIR :**

### **RETARD SANS POUVOIR :**

**Rapporteur : Monsieur SALAÜN Raphaël**

*Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim*  
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax: 02 40 88 40 33 - E-mail: [commune@saint-joachim.fr](mailto:commune@saint-joachim.fr) - [www.saint-joachim.com](http://www.saint-joachim.com)



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221219-22RSHC9-DE

## 9. Avenant Marchés Publics - Réfection voirie - Rue Kergomard

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que dans le cadre de son projet réfection de voirie rue Kergomard, la Commune a confié au Cabinet SODEREF la conception de l'aménagement, l'analyse des offres et le suivi des travaux pour la réalisation des différents lots de cette réalisation.

Le marché était composé de 3 lots attribués de la manière suivante :

- **Lot 1 : VIAUD MOTER**  
29 RUE DE LA PIERRE 44350 GUERANDE  
SIRET 412 397 234 00243 : 122 340.16 € HT Offre de Base
- **Lot 2 : GROUPE HELIOS ATLANTIQUE**  
17 RUE DU TISSERAND 44800 SAINT-HERBLAIN  
SIRET 421 896 200 00373 : 10 309.40 € HT
- **Lot 3 : INEO ATLANTIQUE**  
LE PERTUISCHAUD 20 RUE DES ARDOISES 44600 SAINT-NAZAIRE  
SIRET 414 799 286 00077 : 22 370.85 € HT

La réalisation des travaux a nécessité des modifications du programme initialement prévu afin de se conformer à la réalité du terrain.

Ainsi, il a été demandé à l'entreprise VIAUD MOTER les actions complémentaires suivantes :

- Prolongation du trottoir rue Guy Moquet
- Busage du fossé rue Guy Moquet
- Elargissement de la Voirie
- Abaissement de 2 bordures bateaux
- Remplacement bordures granit par des bordures béton coulées
- Mise en place de fourreaux BT/FT/GAZ
- Reprise des trottoirs devant l'école Kergomard
- Démolition dalle béton devant l'école Kergomard

L'ensemble de ces prestations complémentaires s'établissent à 18 301.80 € HT. Ainsi, le marché du lot 1 "Voirie et Assainissement" s'établit dorénavant à un montant de 140 641.96 € HT soit +14.96% d'augmentation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 044-214401689-20221219-22RSHC9-DE

VU la consultation des entreprises spécialisées en la matière,

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 du lot 1 attribué à l'entreprise VIAUD MOTER comme suit :

- Lot 1 : VIAUD MOTER  
29 RUE DE LA PIERRE 44350 GUERANDE  
SIRET 412 397 234 00243 : 122 340.16 € HT Offre de Base

Avenant n°1 : +18 301.80 € HT  
Nouveau Montant Marché : 140 641.96 € HT

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant de ce marché, ainsi que tous documents y afférant.

ADOPTÉ : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAU





Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le   
ID : 044-214401689-20221219-22RSHC10-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.H.C.10.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain, Monsieur DHONDT David

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel  
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Madame Aoustin Stéphanie  
Madame FADET Nathalie donnant pouvoir à Monsieur CERCLÉ Gilles  
Madame SABRASES Marie donnant pouvoir à Monsieur GONIDEC Denis

### RETARD AVEC POUVOIR :

### RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim  
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax: 02 40 88 40 33 - E-mail: [commune@saint-joachim.fr](mailto:commune@saint-joachim.fr) - [www.saint-joachim.com](http://www.saint-joachim.com)



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221219-22RSHC10-DE

## 10. Avenant Marchés Publics - Offices de restauration

Dans le cadre de son projet de construction d'offices de restauration, La Commune de Saint-Joachim a lancé un marché public afin de retenir les entreprises chargées de la construction de l'équipement public. Ce marché comprenait 13 lots qui sont attribués comme suit :

Lot 1 : VRD	NON ATTRIBUE	
Lot 2 : GROS ŒUVRE GUIHENEUF	Siret 352 043 954 00028	148 665.49 € HT
Lot 3 : CHARPENTE BOIS BOREAL	Siret 882 199 565 00012	91 943.20 € HT
Lot 4 : COUVERTURE BELLIARD	Siret 433 998 358 00017	75 916.06 € HT
Lot 5 : ITE EMBELL FACADE	Siret 418 391 892 00027	22 550.36 € HT
Lot 6 : MENUISERIE EXT ERDRALU	Siret 494 650 260 00016	44 985.00 € HT
Lot 7 : MENUISERIE INT	NON ATTRIBUE	
Lot 8 : PLATRERIE CLOISONS MARTINEZ	Siret 490 797 040 00014	55 100.37 € HT
Lot 9 : PAROIS FRIGO VAS AMENAGEMENT	Siret 494 997 950 00022	42 000.00 € HT
Lot 10 : REVETEMENTS SOLS SARL LEBEL	Siret 441 022 944 00017	34 500.00 € HT
Lot 11 : PEINTURE RENAISSANCE	Siret 402 620 033 00058	5 719.54 € HT
Lot 12 : ELECTRICITE AM3I	Siret 505 182 154 00037	42 850.00 € HT
Lot 13 : PLOMBERIE MOREAU GENIE	Siret 493 764 609 00027	44 173.55 € HT

Le montant total des lots attribués se monte à 608 403.57 € HT.

A la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec la Commune un devis a été demandé à l'entreprise VSA AMENAGEMENT afin de prendre en compte les évolutions de coût lié au retard du chantier.

Ainsi, le devis dressé par l'entreprise VSA AMENAGEMENT se monte à 2 962.45 € HT. Le montant du lot se porte avec ce devis à 44 962.45 € HT soit une augmentation du lot de 7.05%.

L'ensemble de ces prestations complémentaires porte le montant total des offres à 611 366.02 € HT soit une évolution de + 0.48 %.

Le Conseil Municipal n'ayant pas tenu séance depuis cette date, conformément aux règles de la commande il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cet avenant.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les propositions des entreprises,

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221219-22RSHC10-DE

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de valider Les avenants au marché de travaux correspondant :

- **Entreprise VSA AMENAGEMENT**  
**SIRET 490 797 040 00014**

Montant Avenant 1 : 2 962.45 € HT

Montant Total nouveau Marché : 44 962.45 € HT

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

**ADOPTÉ** : à l'Unanimité

**Pour extrait conforme,**

Monsieur **GONIDEC Denis**

Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.H.D.11.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur DHONDT David

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel  
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Madame AOUSTIN Stéphanie  
Madame FADET Nathalie donnant pouvoir à Monsieur CERCLÉ Gilles  
Madame SABRASES Marie donnant pouvoir à Monsieur GONIDEC Denis

### RETARD AVEC POUVOIR :

### RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur GLOTAÏN Julien



## 11. Convention de mise en place d'un correspondant Justice / Ville

Le rapporteur indique au conseil municipal que pour faciliter le lien et l'échange d'information entre le procureur de la République et le Maire de la Commune, il est proposé que le Maire soit désigné en qualité de " correspondant de Justice/Ville ".

Ce dernier aura pour mission de :

- assurer le lien entre les responsables locaux de la police nationale ou de la gendarmerie pour les infractions causant un trouble à l'ordre public,
- participer au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire,
- assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail dédiée,
- préparer les mesures de rappel à l'ordre,
- préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune et assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction,
- et assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intérêt général (TIG).

Il est rappelé que cette désignation est révoicable à tout moment par le Maire qui en informe sans délai le procureur de la République.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise en place d'un correspondant Justice / Ville au terme de laquelle le Maire entretiendra des liens plus étroits encore avec le Procureur de la République.

Entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

**ADOPTÉ** : à 24 voix Pour  
à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne,  
Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221219-22RSHE12-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.H.E.12.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur DHONDT David

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel  
Madame HALGAND Marie-Anne donnant pouvoir à Madame AOUSTIN Stéphanie  
Madame FADET Nathalie donnant pouvoir à Monsieur CERCLÉ Gilles  
Madame SABRASES Marie donnant pouvoir à Monsieur GONIDEC Denis

### RETARD AVEC POUVOIR :

### RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie



## 12. Adoption projet règlement de marché de plein air

Le rapporteur indique à l'assemblée délibérante qu'un marché de plein air se tient tous les samedis matin sur la Place de la Commune de Paris.

L'offre en commerçants et artisans est variée et le nombre de marchands présents le samedi matin est stable et diversifiée.

Aussi, il est devenu nécessaire de mettre en place un règlement afin d'encadrer au mieux la gestion de ce marché hebdomadaire de plein air.

La volonté est de faire en sorte que les marchands puissent envisager un abonnement annuel payable au trimestre ou à l'année, ou alors envisager un emplacement passager qui devra être acquitté avant l'installation sur le marché. Un panneau d'affichage mentionnera la liste des commerçants – artisans présents sur le marché.

L'objectif est de rendre plus simple la gestion et l'accueil des marchands, pour une meilleure tenue du marché.

Les droits de places seront perçus par le régisseur, conformément au tarif applicable en vigueur, soit 1,20€ du mètre linéaire.

Chaque abonné devra s'acquitter de son droit de place en espèces ou chèque soit à l'accueil de la mairie près du régisseur, soit par voie postale.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement du marché hebdomadaire.

Entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

**ADOPTÉ** : à 24 voix Pour  
à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne,  
Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,  
Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire 

Monsieur le Maire de St-JOACHIM  
  
Raphaël SALAÜN  
